



Conseil communal  
de Chardonne

# 13. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 13 septembre 2024 à 19h15  
au Chalet Butticaz, Mont-Pèlerin

**Présidence :**

**M. Marc Payot**

**Présents :**

35 conseillers sur 50, y compris Monsieur le Président

**Excusés :**

Fabien **Althaus** (CSP), Pierre-Alain **Caillet** (CSP), Céline **Chappuis** (GCI), Alain **Chapuis** (PLR), Pascal **Decorvet** (CSP), Rita Maria **Dos Santos Cabral** (CSP), Anne-Laure **Dumas** (CSP), Fabrice **Lange** (CSP), Sébastien **Mercier** (GCI), Philippe **Rosset** (PLR), Pierre-Yves **Tribolet** (GCI), Josef **Troxler** (PLR), Philippe **Verdan** (GCI)

**Absents :**

Louis-Noé **Burnat** (GCI), Ladislav **Hierholtz** (GCI)

---

**M. Marc Payot**, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête, **Mme Alice Reymond**, syndique, **Mme Leïla Hondzo**, secrétaire municipale, **Mme Florence Mouron**, boursière ainsi que notre huissier **M. Jusuf Imamovic** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera ainsi qu'à nos voisins de Corseaux représentés par **M. Patrick Michaux**, municipal, et **M. Bruno Oriella**, vice-président du Conseil communal de Corseaux, qui nous font le plaisir d'assister à notre séance.

**Le Président** prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**  
Appel nominal  
Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024  
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 01/2024-2025** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2025
- 3. Communications des commissions permanentes et intercommunales**
- 4. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Propositions individuelles**

## 1. Opérations préliminaires

### Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique n'est pas lu.  
Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à la majorité (1 abstention).

### Lettres et pétitions :

Il n'y en a pas.

## 2. Préavis N° 01/2024-2025 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2025

**Le Président** prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme F. Ducret**, de donner lecture des conclusions de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le préavis N° 01/2024-2025 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2025,

**OUI** le rapport de la Commission des finances,

**décide à la majorité  
(1 abstention)**

- d'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la Commune de Chardonne pour 2025

## 3. Communications des commissions permanentes et intercommunales

Il n'y en a pas.

## 4. Communications du Bureau du Conseil communal

**Le Président** revient sur la proposition de **M. Y. Vallotton** qui souhaitait motiver les jeunes à venir participer à un dépouillement lors de votations. Le Bureau a envoyé un courrier il y a deux semaines aux jeunes citoyens de Chardonne. A ce jour il n'y a pas encore eu de réponse.

**M. Y. Vallotton** demande si ce courrier a été rédigé sous la forme d'une convocation.

**Le Président** répond que le Bureau a décidé, dans un premier temps, de leur laisser le choix de venir.

**Le Président** rappelle que certains conseillers ne sont pas encore venus chercher le vin qui leur a été attribué. Beaucoup de cartons traînent à la cave de la Maison de commune. Les vendanges vont bientôt commencer et il y a besoin de place. Il demande aux personnes concernées de faire rapidement le nécessaire.

### Dates des prochaines séances :

Mardi 8 octobre 2024 à 20h15 à la Maison de commune

Vendredi 29 novembre 2024 à 19h00 à la Maison de commune

Les dates pour 2025 ne sont pas encore connues.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. P-A. Maïkoff** informe l'Assemblée que suite au départ de **Mme Angélique Guizzetti**, aide-boursière, la Municipalité a mis ce poste au concours. C'est la candidature de **M. Predrag Savic** qui a été retenue. Il a commencé le 15 avril 2024. Son temps d'essai étant terminé, son engagement définitif lui a été confirmé le 15 août 2024. Il remplit avec satisfaction son mandat d'adjoint-boursier à 50%.

**M. Y. Genton** annonce que les travaux au chemin de Mivy sont terminés. Ces travaux ont été un petit peu plus compliqués que les autres chemins AF (chemins à vocation agri-viticoles). En effet, une piste provisoire a dû être créée cependant après discussion et surtout une bonne entente avec les riverains tout s'est bien passé.

**Mme E. Neyroud** a deux communications par rapport au **PACom**.

1) Comme déjà annoncé lors d'une précédente séance, il y aura un dépassement sur le préavis PACom de 2016. Il y aura donc certainement un préavis complémentaire à présenter. Aujourd'hui, après le retour de l'examen préalable, tout ce qui est chiffrage a pu être refait. Pour la première étape du préavis qui allait jusqu'à l'examen préalable, un dépassement de CHF 73'904,10 est constaté. Pour la deuxième étape il ne devrait pas y avoir de dépassement. Il y a d'ailleurs une marge sur cette deuxième étape (des travaux qui n'auront pas besoin d'être faits alors qu'ils avaient été prévus). De plus les subventions qui nous sont accordées à hauteur de CHF 75'000.- n'avaient pas été prises en compte dans le premier préavis en 2016. Il reste cependant l'inconnue des oppositions.

2) Comme dit plus haut, suite au retour de l'examen préalable les modifications qui ont été demandées par le canton et les différents services pour pouvoir mettre à l'enquête ce nouveau Plan d'Affectation sont en cours. Il sera normalement mis à l'enquête au plus tard au mois de mars cependant la procédure va être longue et conséquente. A la fin de cette procédure il y aura le préavis qui sera présenté au Conseil communal et la levée des oppositions. L'objectif de la Municipalité est de présenter ce préavis avant la fin de la législature afin d'assurer le suivi par les mêmes personnes. Afin que les Conseillers communaux puissent avoir toutes les informations, la Municipalité a décidé de créer une commission municipale dès à présent pour déjà commencer à suivre la procédure et accompagner la Municipalité dans les différentes étapes qui seront les séances d'informations publiques lors de la mise à l'enquête, les séances avec les propriétaires des parcelles dézonées et les séances de conciliations ensuite avec les opposants. La Municipalité conseille que ce soient les mêmes membres de la commission municipale qui soient repris pour la commission ad hoc. Les personnes qui seraient intéressées à participer à cette commission municipale voudront bien le faire savoir à leur président de parti. Le seul critère impératif est de ne pas être propriétaire d'une des parcelles concernées. Cette commission sera composée de 5 membres (deux membres CSP, deux membres PLR et un membre GCI).

**Mme la Syndique** souhaite donner des nouvelles de quelques projets en cours et à venir.

Concernant **la Grande Salle**, le recours de Patrimoine Suisse n'a pas encore été levé. Une séance de conciliation a été organisée le 23 août. Ces derniers ont demandé des documents supplémentaires qui ont été fournis. La prochaine échéance se situe au 30 septembre avec une audience sur place.

Plusieurs offres ont été demandées pour refaire **le terrain de foot** vraiment correctement. La Municipalité va devoir présenter un préavis, le montant dépassant largement les CHF 50'000.-. Un projet sera présenté lors de la séance du Conseil communal du 29 novembre prochain.

Une première étude a été faite pour **le couvert Cendrillon**. Une deuxième étude a été demandée afin d'avoir un choix et de pouvoir opter pour l'option qui convient le mieux aux demandes et aux exigences de l'emplacement.

Concernant les travaux de **la verrière UAPE**, **Mme la Syndique** annonce qu'à l'intérieur tout s'est bien passé. Les délais ont été respectés. Malheureusement à l'extérieur il y a eu une mauvaise surprise. En effet, l'étanchéité du mur qui longe la verrière côté parking n'était pas faite de façon adaptée. Cela doit être refait ce qui provoquera un dépassement de budget d'environ CHF 40'000.-. Le rapport de l'architecte ainsi que tous les détails ont été communiqués au président de la commission des finances. **Mme la Syndique** propose d'expliquer tout cela plus en détail lors de la séance du 8 octobre prochain.

**Mme la Syndique** revient sur la question **des défibrillateurs**. Un contrôle est effectué par les concierges une fois par mois.

## 6. Propositions individuelles

**Mme D. Morel** demande si la mise à l'enquête du PACom sera faite en une fois ou par zones comme cela se fait dans certaines communes.

**Mme E. Neyroud** lui répond qu'il y a un tronc commun du règlement qui s'applique à toute la commune donc tout va être mis à l'enquête en une fois.

**M. C. Luyet** nous informe que deux sociétés locales vont venir avec leurs membres ce week-end au Chalet Butticaz. Une des deux sociétés locales se voit facturer l'utilisation de cette salle. Il trouve dommageable que par rapport à des gens qui travaillent bénévolement pour la commune de Chardonne cela soit facturé. Il trouve que ce serait un minimum de reconnaissance de la part de la commune de faire en sorte qu'il y ait une gratuité de l'utilisation de ces locaux et aimerait avoir la garantie que la Municipalité est consciente qu'il faut soutenir ces sociétés locales qui donnent de la vie à Chardonne.

**Mme la Syndique** lui répond que la Municipalité est bien consciente de l'importance et de l'utilité des sociétés locales. Une réponse sera donnée lors d'un prochain conseil.

**Mme N. Pellé** a une question qui se rapporte à l'éclairage du chemin de l'Ecouralaz. Il y a deux lampadaires en bas du chemin et après il n'y a plus rien sur plusieurs centaines de mètres jusqu'au virage. Cette zone est passablement sombre lorsque les enfants partent le matin à l'école en hiver. Elle demande s'il y a une raison pour laquelle il n'y a pas d'éclairage sur ce tronçon.

**M. P-A. Maïkoff** n'en connaît pas la raison mais peut faire des recherches et répondre lors d'un prochain conseil.

**Mme N. Pellé** demande s'il est possible de rajouter des lampadaires sur cette route.

**M. P-A. Maïkoff** répond qu'il n'est pas possible de rajouter des lampadaires sur la construction actuelle. Cela demanderait de refaire des fouilles. En revanche il serait peut-être possible d'installer des candélabres solaires.

**M. J-Ph. Mouron** revient sur une question qu'il avait déjà posée lors du dernier conseil. À savoir qu'il aimerait un petit compte-rendu de ce qui a été fait par rapport aux vœux de la Municipalité sur cette législature en cours, ce qui a été réalisé, ce qui va encore être réalisé et ce qui ne va pas être réalisé. Il revient sur le parking du Défiran où une place de jeux se situe sur du terrain agricole. Le PACom étant en route, il aimerait savoir si quelque chose a été entrepris pour régulariser cette situation.

**M. E. Neyroud** lui répond qu'elle viendra avec des éclaircissements par rapport au problème de la place du Défiran lors de la séance du 8 octobre prochain.

**Mme C. Neyroud** aimerait connaître la politique de la commune par rapport aux haies qui sont en bord de routes. Elle a pu remarquer que pas mal de haies débordent sur les routes.

**Mme la Syndique** lui répond que la voirie fait un contrôle et que des courriers sont régulièrement envoyés pour que le nécessaire soit fait. Les gens ont l'obligation de tailler leur haie jusqu'au mois d'août. Un délai d'environ un mois leur est fixé et au bout de ce délai une autre procédure se met en place.

**M. Ph. Mercier** a demandé il y a environ une année que les places de parc se situant devant la Demi-Lune soient mieux signalées. Il y a 4 places et très souvent 3 voitures prennent les 4 places. Il aimerait que des signalisations soient faites au sol afin de marquer clairement ces 4 places.

**M. Ph. Mercier** a également remarqué que des établissements publics tels que le restaurant « Au Bon Vin » sont toujours signalés par des panneaux alors que ce n'est pas le cas pour « La Demi-Lune ». Il demande à la Municipalité de faire le nécessaire.

**M. Y. Genton** prend note. Le nécessaire sera fait.

**M. J-Ph. Mouron** demande au Bureau du Conseil s'il pourrait négocier avec la Municipalité afin que le vin pour la soirée de l'élection du Président du Conseil communal soit offert. Il trouve que ce n'est pas au Président, avec le travail qui l'attend, de devoir financer le vin de cette soirée-là.



**M. Patrick Michaux**, Municipal de Corseaux, remercie le Conseil communal pour l'invitation et l'assurance de son plaisir à venir chaque année. Il constate que les discussions se ressemblent et que les points problématiques sont les mêmes. Il remercie Chardonne d'avoir apporté l'apéritif lors de leur séance du Conseil communal du 6 septembre dernier et comme de coutume, la commune de Corseaux a amené les taillés pour l'apéritif.


La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats.

La séance est levée à 19h50.

Elle est suivie du traditionnel repas élaboré par M. Franck Pelouin de La Maison du Pèlerin, permettant de partager un moment de convivialité.

**Au nom du Conseil communal de Chardonne**

Le Président  La Secrétaire 

**Marc Payot**  **Valérie Schnyder**

The official seal of the Commune of Chardonne is circular, featuring a central coat of arms with a shield and a crown, surrounded by the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'CHARDONNE' at the bottom, with two stars on either side.